



## UN GESTE CITOYEN

Créée en février 2001 à l'initiative de J.-M. Bigard pour aider ceux que la vie a éprouvé, l'association récolte des fonds destinés à aider les personnes handicapées.

Elle récupère des bouchons en plastique vendus à la société de régénération belge Eryplast qui les transforme en palette commercialisée dans toute l'Europe.

Les sommes récoltées permettent d'aider à financer du matériel tels que fauteuils, appareillages spécifiques ou équipements sportifs, à aménager des logements et véhicules ou participer au mieux être de personnes handicapées.



## UN PRINCIPE SIMPLE



**Les bouchons d'amour** est une association à but non lucratif type "loi 1901".

Elle se singularise en inscrivant dans ses statuts la transparence de gestion avec 0€ de frais de fonctionnement pris sur le fruit de la collecte des bouchons.

L'intégralité des sommes récoltées est reversée au monde du handicap.

L'ensemble des membres, du collecteur au président, est bénévole.



## UNE ACTION SOLIDAIRE

L'association mutualise ses recettes. Nous aidons chacun en considérant ses besoins et non les quantités de bouchons récoltées dans sa région.

Les sommes versées par le régénérateur sont gérées au niveau national.

Les fonds récoltés sont reversés pour 30% à la Fédération Française Handisport (FFH), 60% est distribué localement via les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) alors que les 10 % restants, gérés sur un plan national, sont consacrés à l'aide aux plus démunis via des associations d'aide aux personnes handicapées : (CROIX ROUGE, Fondation ABBE PIERRE, UNICEF, Ecole du Monde, S'Eveiller et Sourire, ...).



## UNE GESTION ECOLOGIQUE

Par ses choix, l'association **Les bouchons d'amour** participe au développement durable :

un régénérateur unique maîtrisant la chaîne de production de la matière première au produit fini.

la préférence pour un fabricant de palettes permet d'augmenter considérablement la vie d'un bouchon. En effet, celle d'un bouchon plastique de bouteille est de 6 mois s'il est jeté après utilisation. Lorsqu'il entre dans le recyclage tel qu'il est proposé par l'association, sa durée de vie dépasse les cent ans ; la palette étant un produit suivi, recyclable elle-même.

